

## Agrément Technique ATG avec Certification



**Mastic de vitrage et de  
 façade à base de silicone  
 neutre**

**SILIRUB 2 KIT ISO 11600 – F/G -  
 25LM**

Valable du 29/06/2010  
 au 28/06/2013

## Opérateur d'agrément et de certification



**Belgian Construction Certification Association**  
 Rue d'Arlon, 53 - 1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

SOUDAL N.V.  
 Everdongenlaan 18  
 B – 2300 Turnhout  
 Tél. : 014/42.42.31  
 Fax : 014/42.62.15  
 Site Internet : [www.soudal.com](http://www.soudal.com)  
 Courriel : [info@soudal.com](mailto:info@soudal.com)

## 1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqués dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qu' s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

## 2 Objet

Le présent agrément porte sur le mastic de vitrage et de façade dans les domaines d'application mentionnés au tableau 2. Il ne porte cependant pas sur la technique de construction, ni sur la qualité de l'exécution.

Le mastic d'étanchéité se compose d'un mastic de vitrage et de façade qui est appliqué avec des composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant et aux STS 56.1.

Les composants auxiliaires repris dans le présent ATG ne sont pas certifiés.

## 3 COMPOSANTS

### 3.1 Le mastic de vitrage et de façade : SILIRUB 2

Mastic de vitrage et de façade élastique monocomposant à base de silicone neutre qui durcit sous l'influence de l'humidité de l'air.

Tableau 1 : identification

Caractéristiques	Valeur déclarée		Norme
	Brillant	Satiné	
Densité (g/ml)	Env. 1,025	Env. 1,265	DIN 53479
Résistance à la traction (N/mm <sup>2</sup> ) à la rupture	0,45	0,50	NBN EN ISO 8339
Module E (MPa) à 100% d'allongement (23°C)	0,36	0,40	
Temps de séchage (mm/24 heures)	2	2	DIN 50.014
Shore A	10 – 25	15 - 35	NBN EN ISO 868
Coulage (mm) 5 °C/50 °C	1	1	NBN EN ISO 7390

**Tableau 2 : champs d'application (voir les STS 5.6.1 tableau 5)**

<b>Applications (*)</b>	Verre : Étanchéité de toutes sortes de joints de vitrage pour vitrage simple, isolant ou aminci (**)  Mastic de façade : Joints entre éléments ; Raccord de châssis avec le gros œuvre Joints de dilatation ; Joints de tassement Joints de dilatation de murs-rideaux.
<b>Environnement</b>	Non agressif à agressif
<b>Joint</b>	Non exposé à exposé (***)
<b>Hauteur</b>	0 à 50 m
(*) L'agrément est limité aux supports en béton, en aluminium et en verre.	
(**) Compatible avec feuille en PVB.	
(***) Ne convient pas pour les joints en permanence sous eau ni pour une utilisation en contact avec des produits à base bitume, d'asphalte ou de goudron.	

## 3.2 COMPOSANTS AUXILIAIRES

### 3.2.1 Les primers

**Tableau 3 : Primer**

Caractéristiques	Primer 150
Couleur	Transparent
Étanchéité à 23 °C (g/ml)	0,93
Teneur en matière sèche (%)	26 +/- 1%
Viscosité (Brookfield, 20°C) (mPa.s)	100 - 150
Temps de séchage à 20°C (min)	60
Point éclair (°C)	8

### 3.2.2 Le fond de joint

- mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée
- mousse de polyuréthane à structure cellulaire ouverte

Le fond de joint doit satisfaire aux exigences du § 5.3 des STS 56.1.

### 3.2.3 Le parachèvement

Après son application, le mastic peut être lissé au moyen d'une solution savonneuse appropriée ou de « Soudal Afstrijkmiddel ».

## 4 FABRICATION & COMMERCIALISATION

Le SILIRUB 2 et le PRIMER 150 sont fabriqués par SOUDAL dans sa fabrique de Turnhout.

## 5 MISE EN OEUVRE

### 5.1 Préparation

Le support doit être propre et sec. Enlever la peinture et la laitance de ciment par grenailage. SILIRUB 2 peut être appliqué sans primer sur la plupart des supports. En cas de pierre naturelle et de surfaces très poreuses, il convient d'appliquer d'abord Primer 150. Le fabricant indique que le

mastic forme des tâches sur la pierre naturelle ou la pierre très poreuse. C'est pourquoi il est fait référence à l'utilisation de Silirub MA (\*) pour ces supports. En cas de doute, prendre contact avec le fournisseur.

(\*) Ne tombe pas sous le présent ATG

### 5.2 Supports

SILIRUB 2 convient pour l'étanchéité des matériaux suivants :

**Tableau 4 : Supports appropriés**

Support	Support
Béton	Aluminium
Enduit (*)	Verre
Brique (*)	Métaux (*)
Mortier	PVC (*)
Dalles en céramique (*)	
Bois (*)	
(*) Résultats internes fabricant	

Pour l'application du mastic de façade, voir les documents suivants :

- STS 56.1 « Mastics d'étanchéité des façades »
- La documentation technique du titulaire de l'ATG.

À l'exception de la profondeur minimum (p) du cordon de mastic, qui s'élève en tout cas à 8 mm au moins, la largeur de joint est calculée conformément au § 5.2 des STS 56.1. Le rapport entre la largeur et la profondeur est calculé conformément au § 6.3 tableau 9.

Temps de formation d'un film : 8 – 10 minutes.

SILIRUB 2 ne peut pas être recouvert de peinture.

Les traces de SILIRUB 2 non durci peuvent être éliminées avec du white spirit.

Résistance à la température : - 60 °C tot + 180 °C (\*).

(\*) Résultats internes fabricant

## 6 ÉTIQUETAGE, CONDITIONNEMENT ET DÉLAI DE STOCKAGE

### 6.1 Etiquetage

L'étiquette mentionne :

- le nom du fabricant
- le nom du produit et le domaine d'application
- le contenu
- la couleur
- la durée de conservation
- le numéro du lot et la date de péremption
- la méthode de mise en œuvre
- le logo et le numéro d'ATG
- la classification conformément à la NBN EN ISO 11600F + G 25 LM

## 6.2 conditionnement

- Cartouches de 310 ml
- Boudins de 600 ml.

## 6.3 Conservation

Délai de conservation : 18 mois sous emballage d'origine fermé à des températures entre 5 et 25°C.

# 7 PERFORMANCES

Tableau 5 : performances

Propriété	Norme	Critère	Résultat Béton	Résultat Aluminium	Résultat Verre
Reprise élastique (%)	NBN EN ISO 7389	/ 70 (joint de mastic) / 60 (joint de vitrage)	95		
Coulage (mm) 5°C – 50°C	NBN EN ISO 7390	≤ 3	≤1		
Perte de volume (% vol)	NBN EN ISO 10563	≤ 10	4,5		
Module de cisaillement à 200 % d'allongement (MPa) - à 23 °C - à -20 °C	NBN EN ISO 8339	≤ 0,4 et ≤ 0,6 Valeur	0,25 0,27 244		
Allongement à la rupture (%)					
Propriétés de déformation sous traction permanente	NBN EN ISO 8340	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Adhésion/cohésion à température variable	NBN EN ISO 9047	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Adhésion/cohésion après exposition à la lumière artificielle	NBN EN ISO 11431	Pas de rupture	Pas appl. (*)	Pas appl. (*)	Conforme
Adhésion/cohésion sous traction permanente après immersion dans l'eau	NBN EN ISO 10590	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Résistance à la compression (N/mm <sup>2</sup> ) à 25 % de tension en compression	NBN EN ISO 11432	Valeur	0,26		
(*) Pas appl. : pas applicable					

## 8 CONTRÔLE ET ENTRETIEN

Il est recommandé d'effectuer un premier contrôle avec entretien éventuel un an après la pose du mastic et ensuite tous les 3 ans. Il s'agira d'un contrôle visuel de la surface, du contrôle de l'adhésion et de la réparation au moyen de SILIRUB 2. Pour les petites réparations, il suffit de nettoyer la surface de mastic (par exemple avec de l'acétone) et d'appliquer SILIRUB 2. En cas de réparation complète, enlever le plus possible l'ancien mastic de jointoyage, ensuite dépeussier et dégraisser le support avec de l'acétone et effectuer la réparation avec SILIRUB 2 ;

## 9 CONDITIONS

9.1 Seules l'entreprise mentionnée en première page comme détenteur d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.

9.2 Cet agrément technique concerne exclusivement le produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'en-tête. Les détenteurs d'un agrément

technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBA<sup>tc</sup>, son logo, la marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.

9.3 Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le détenteur d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.

9.4 Les détenteurs d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBA<sup>tc</sup> asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBA<sup>tc</sup> de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.

9.5 Les droits d'auteur appartiennent à l'UBA<sup>tc</sup>.

L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.com](http://www.ueatc.com)) inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl travaillent conformément à un système d'accréditation par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Parachèvement », accordé le 5 février 2010.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le détenteur de l'ATG.

Date de cette édition : 29 juin 2010.

Pour l'UBAtc, à titre de déclaration de validité du processus d'agrément

  
Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément, responsable de l'agrément

  
Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément
  - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable
- Si ces conditions n'étaient plus respectées, l'agrément technique serait suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.